



**CHANGEMENT D'HORAIRES DE LA POSTE : TEL : 02 33 14 05 52**

LUNDI : FERMEE  
 MARDI : 10h30-12h30 et 14h-15h  
 MERCREDI : 9h30-12h30  
 JEUDI : 9h30-12h30 et 14h-15h  
 VENDREDI : 9h30-12h30 et 14h-16h30  
 SAMEDI : 10h-12h

Quand les habitants font leur changement d'adresse qu'ils précisent bien leur numéro car cela n'est pas toujours fait et pour la poste ce n'est pas toujours évident.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE TEL : 02 33 66 79 48**

MERCREDI : 16h00-18h00  
 JEUDI : 10h30-12h30  
 VENDREDI : 16 H30-18 H30  
 SAMEDI : 10 H00-12 H00

#### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens nés en janvier février mars 2009 doivent se faire recenser avant le 31 mars 2025.

Apporter le livret de famille.

**NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE A COMPTER DU 02/11/2024**

TEL : 06 18 78 21 21

Période hivernale : du 02/11 au 31/03

Lundi : 14h-16h45

Mercredi-vendredi : 14h-16h45 et samedi : 9h-11h45 et 14h-16h45

La déchetterie sera fermée les jours fériés

#### **ETAT CIVIL**

Naissance : Léna MARCHAND  
 Lison LEBRETON GOUSSIN

Mariages : Antonin MORIN et son épouse Phannou TY  
 Antoine LEVEQUE et son épouse Marine SCAGLIA

Décès : Nicolas ROSSIGNOL  
 Claude GUERIN  
 Edward WEIANT  
 Yvette COLIN  
 Jean-Yves MAUGER

#### **HORAIRES DE LA MAIRIE (Ouverture au public)**

Lundi : 9 h-12h  
 Mardi : 9h-12h  
 Mercredi : 9h-12h  
 Jeudi : 9h-12h et 14h-16h  
 Vendredi : 9h-12h et 14h-16h  
 Samedi : 9h-11h30  
 Adresse mail : [mairie.ceauce@wanadoo.fr](mailto:mairie.ceauce@wanadoo.fr)  
 Site web : <https://ceauce-mairie.fr>  
 Tél : 02 33 38 31 19



Le mot du Maire.

Bonne année !  
Bonne année à tous et à chacun.

Bonne année aux nouveaux ceaucéens que nos associations seront heureuses d'accueillir pour le bien commun de la collectivité.

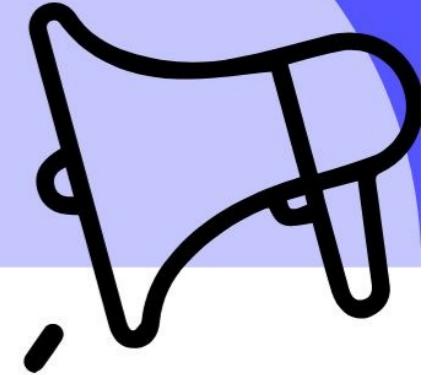
Bonne année aux nouveaux artisans et commerçants qui s'installent et s'inscrivent dans la dynamique économique de Ceaucé.

Bonne année aux porteurs de projets qui visent à renforcer la vitalité et la cohésion de notre communauté.

Bonne année à notre commune que nous aimons et n'oublions pas Saint Ernier, le 2ème dimanche d'août, avec nos idées et notre enthousiasme.



en Bref à Ceaucé !



Un nouvel abri au plan d'eau



Un nouveau vestiaire pour le Club Olympique Ceaucéen



Nouvelle toiture pour l'école Lancelot du Lac



# en Bref à Ceaucé !



Nouvelles Stèles et Plaques au Jardin du Souvenir



Un nouveau revêtement pour le parking de Saint-Ernier

Rue de l'Abbaye : un enrobé tout neuf



## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M BARBE Bertrand, M. MORIN Thierry, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme BADEUIL Claire, Mme HEUVELINE Patricia.

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTEES :** Mme FERET Léa qui avait donné procuration à Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M EUVELINE Jacques qui avait donné procuration à Mme HEUVELINE Patricia.

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE :** M ROBILLARD Alain

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme BOURREE Marie-France

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 03/09/2024 qui a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter le point suivant : Vente de 2 masses communales.

### 1) APPROBATION DU RPOS 2023 DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS

Monsieur le Maire demande à Monsieur POIRIER Jean-Claude de présenter à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CC Andaine-Passais, exercice 2023. La commune de CEAUCE étant membre de l'EPCI, ce rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 décembre 2024.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- ADOpte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif de la CC Andaine-Passais et charge Monsieur le Maire d'adresser la copie de la délibération au service concerné.

### 2) DECLASSEMENT DU JARDIN COMMUNAL RUE DE DOMFRONT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le jardin communal cadastré section AB N°4 rue de Domfront et vendu à M et Mme Brodin est un bien public communal et qu'il doit être déclassé du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONSTATE le déclassement du jardin communal cadastré section AB N°4 rue de Domfront et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.



### 3) GARANTIE D'UN PRET ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE ET LA CAISSE DES DEPOTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Société ORNE HABITAT a décidé de contracter un prêt de 500 000 € pour le financement du programme de réhabilitation de 12 logements situé à CEAUCE « Le Stade 2<sup>ème</sup> tranche » rue du Mont Margatin.

Par courrier en date du 14 octobre 2024, la société ORNE HABITAT sollicite la garantie à hauteur de 50 % de la Ville de Ceaucé pour le remboursement d'un prêt N°164979 constitué de deux lignes contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une ligne de prêt à 322 000 € sur 25 ans à un taux d'intérêt à 3.60 % et une ligne de prêt à 178 000 € sur 30 ans à un taux d'intérêt à 2.75 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vu le plan de financement :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 500 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°164979 constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 250 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

### 4) AUGMENTATION DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ECOLE LANCELOT DU LAC

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le prix des repas à l'école Lancelot du Lac est de :

- 3.50 € pour les maternelles
- 4.00 € pour les primaires

Le 08 octobre 2024, le Conseil Départemental de l'Orne a décidé d'augmenter les tarifs de restauration des collèges du département par repas dès le 01 janvier 2025. Les repas de l'école étant confectionnés par le collège, cette augmentation doit être répercutée sur les tarifs des repas de l'école.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité DECIDE d'augmenter à compter du 01 janvier 2025 le prix des repas de l'école Lancelot du Lac, comme suit :

- 3.60 € pour les maternelles
- 4.10 € pour les primaires



## Enquête mobilité

### De quel(s) équipement(s)/dispositif(s) de mobilité disposez-vous :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> D'un véhicule essence ou diesel (ou plusieurs)  | <input type="checkbox"/> D'un véhicule électrique ou hybride (ou plusieurs)                           |
| <input type="checkbox"/> D'un permis de conduire valide  | <input type="checkbox"/> D'au moins un vélo classique   |
| <input type="checkbox"/> D'au moins un vélo à assistance électrique (VAE)  | <input type="checkbox"/> D'au moins un des équipements suivants : vélocargo, longtail ou cariole vélo |
| <input type="checkbox"/> D'au moins un engin de déplacement personnel non thermique (trottinette, hoverboard, gyropode, gyroroue...) | <input type="checkbox"/> D'un pass annuel pour le service de transport en commun à Bagnoles de l'Orne |
| <input type="checkbox"/> D'un abonnement NOMAD (réseau régional)   | <input type="checkbox"/> D'un abonnement SNCF   |
| <input type="checkbox"/> Autre   |   |

Si 'Autre' précisez :

### A quel(s) service(s) de mobilité aimeriez-vous accéder ?

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Garage associatif                             | <input type="checkbox"/> Prêt/Location VAE vélos spécifiques | <input type="checkbox"/> Ateliers de réparation      |
| <input type="checkbox"/> Autopartage                                   | <input type="checkbox"/> TAD (Transport à la demande)        | <input type="checkbox"/> Stationnement sécurisé      |
| <input type="checkbox"/> Aménagements piétons                          | <input type="checkbox"/> Aménagements cyclables              | <input type="checkbox"/> Aide à l'achat vélo/voiture |
| Infrastructure de recharge de véhicules électriques ouvertes au public |  |  |
| <input type="checkbox"/> Autre   |  |  |

Si 'Autre' précisez :

### EXPRESSION LIBRE

Avez-vous des difficultés particulières à signaler concernant votre mobilité sur la communauté de commune d'Andaine-Passais ?

Difficulté 1 :

Difficulté 2 :

Difficulté 3 :

Avez-vous des suggestions pour améliorer l'offre de mobilité (vélo, marche, transport en commun, etc.) sur la collectivité ?

Suggestion 1 :

Suggestion 2 :

Suggestion 3 :



## Enquête mobilité



### VOS DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

**Quelle est votre destination principale...**

Destination	Si 'Autre destination', merci de préciser :
-------------	---

pour vous rendre sur votre lieu de travail ou d'études :

pour faire vos achats :

pour accompagner un/des enfant(s) (ou personnes dépendantes) :

pour un motif administratif ou de santé :

pour vous rendre sur vos lieux de loisirs :

**Quelle est votre destination principale...***pour un déplacement professionnel (déplacement, livraison, ...)**(3 destinations maximum)*
  
  


Autre :

**Propositions concernées pour les destinations :**

Non concerné ; Alençon ; Argentan ; Avranches; Bagnoles-de-l'Orne Normandie ; Briouze ; Ceaucé ; Château-Gontier-sur-Mayenne ; Condé-en-Normandie ; Coutances ; Ducey-les-Chéris ; Ernée ; Flers ; Fougères ; Fresnay-sur-Sarthe ; Granville ; Juvigny Val d'Andaine ; La Ferté-Macé ; Laval ; Lassay-les-Châteaux ; Le Mans ; Mamers ; Mantilly ; Mayenne ; Messei ; Mortagne-au-Perche ; Mortain-Bocage ; Passais Villages ; Perrou ; Rives d'Andaine ; Saint-Fraimbault ; Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Saint-Lô ; Saint-Mars-d'Égrenne ; Saint-Roch-sur-Égrenne ; Tessé-Froulay ; Torchamp ; Tourouvre-au-Perche ; Villedieu-les-Poêles ; Villers-Bocage ; Vire Normandie ; Vitré ; Autre destination

### PROFILS DES REPONDANTS

**Quelle est votre commune de résidence ?**

- La Baroche-sous-Lucé     Beaulandais     Ceaucé     Champsecret  
 Domfront en Poirarie     Juvigny Val d'Andaine     Loré     Passais Villages  
 Rouellé     Saint-Fraimbault     Saint-Mars-d'Égrenne     Saint-Roch-sur-Égrenne  
 Autre

Si 'Autre' précisez : **Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous ?**

- Moins de 18 ans     19-24 ans     25-34 ans     35-49 ans     50-64 ans     65 ans ou plus

**Etes-vous :**

- Un homme     Une femme     Ne se prononce pas

**Etes-vous :**

- Scolaire ou étudiant     Actif avec emploi     Actif en recherche d'emploi  
 Sans activité     Retraité     Autre

Autre : **5) TRAVAUX D'AGENCEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025**

Monsieur le Maire présente le plan de financement et précise que le projet d'aménager l'accueil collectif des mineurs est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Voici le plan de financement de l'opération :

	Montant HT	Montant TTC
Acquisition	82 167.66 €	82 167.66 €
Travaux de cloisons	2 819.54 €	3 101.49 €
Agencement cuisine	3 095.52 €	3 714.62 €
Soit un aménagement global de :	<b>88 082.72 €</b>	<b>88 983.77 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement de l'aménagement de l'accueil collectif des mineurs tel que proposé et de solliciter la subvention au titre de la DETR, soit 45 % du montant HT ce qui représente un montant de subvention de 39 637.22 €.

Après discussion et en avoir délibéré, par 4 voix contre (M POIRIER Jean-Claude, Mme BOURREE Marie-France, M POUSSIER Tony et M MORIN Thierry qui ne souhaitent pas la dépose d'un dossier DETR qui risque de ralentir l'ouverture de l'Accueil Collectif des Mineurs), 2 abstentions et 8 voix pour :

- DECIDE de valider le projet d'agencement de l'accueil collectif des mineurs et le plan de financement
- ACCEPTE les devis pour montant global HT de 88 082.72 € et 89 983.77 € TTC
- SOLICITE la subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 39 637.22 €, représentant 45 % du montant HT des travaux,
- PRECISE que ce projet sera inscrit au BP 2025, section d'investissement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**6) DEVIS CHANGEMENT PORTE GYMNASSE**

Monsieur le Maire présente le devis de la Société BERMOND de Ceaucé pour le changement de la porte du gymnase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise BERMOND.
- PRECISE que cette dépense sera inscrite au BP 2025, section d'investissement.

**7) VENTE DE DEUX MASSES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux administrés souhaitent acquérir des masses communales sur les villages des Buttes et de la Perronière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des éventuels acquéreurs.

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M BARBE Bertrand, M. MORIN Thierry, M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme BADEUIL Claire, Mme HEUVELINE Patricia et Mme FERET Léa.

**ETAIT ABSENTE ET REPRESENTEE:** Mme BOITTIN Anne-Isabelle qui avait donné procuration à Mme FERET Léa.

Le conseil a élu pour secrétaire : M EUVELINE Jacques.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 05/11/2024 qui a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter les deux points suivants : Location appartement au dessus du cabinet médical et programme de voirie 2025.

**1) LOCATION APPARTEMENT AU DESSUS DU CABINET MEDICAL**

Monsieur le Maire propose que l'on mette le logement situé 1 rue d'Ambrières au dessus du cabinet médical à la location. Appartement T3 non meublé au premier étage et comprenant :

- Entrée, une cuisine, un séjour-salon, deux chambres, salle de bains, WC, rangements.
- La surface utile du logement est de 75.23 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose que le loyer et les charges de chauffage (copeaux) soit d'un montant mensuel de 487.50 euros pour le loyer et 62.50 € pour le chauffage (10 € le m<sup>2</sup> par an soit 750 euros).

Après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le fait de mettre le logement au dessus du cabinet médical 1 rue d'Ambrières à Ceaucé en location pour un montant total mensuel de 550 euros soit 487.50 € de loyer et 62.50 € de chauffage.

**2) PROGRAMME VORIE 2025**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Bertrand BARBE adjoint chargé de la voirie.

Le quota pour CEAUCE, déterminé par la communauté de communes Andaine-Passais, est de 69 306 € HT.



**Enquête mobilité**



La Communauté de communes d'Andaine-Passais mène actuellement un travail pour mieux comprendre les besoins en matière de mobilité des résidents, des travailleurs, des visiteurs et des passants sur son territoire.

Nous vous invitons à compléter ce questionnaire rapide, qui ne vous prendra pas plus de 10 minutes. Vos réponses, collectées de manière anonyme, seront essentielles pour :

- > évaluer les pratiques de déplacement actuelles,
- > affiner le diagnostic de la situation,
- > orienter les projets futurs pour répondre aux besoins de mobilité sur le territoire.

Vous avez jusqu'au 14 février 2025 pour y répondre.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [accueilsiege@ccandainepassais.fr](mailto:accueilsiege@ccandainepassais.fr)

Merci de votre participation et de votre contribution à ce projet important !

Ou flashez  
ce QR code  
pour accéder  
à l'enquête en ligne



**VOS MODES DE DEPLACEMENT**

**Quel(s) mode(s) utilisez-vous (même occasionnellement) pour vos déplacements du quotidien ?**

- Marche
- Vélo ou VAE (vélo à assistance électrique)
- 2-roues motorisés
- Voiture personnelle ou partagée (essence, diesel)
- Voiture personnelle ou partagée (électrique ou hybride)
- Bus ou car
- Engin de déplacement personnel non thermique (trottinette, hoverboard, gyropode, gyroroue...)
- Autre

Si 'Autre' précisez :

**Parmi ces modes, lequel utilisez-vous le plus souvent ?**

- Marche
- Vélo ou VAE (vélo à assistance électrique)
- 2-roues motorisés
- Voiture (essence, diesel)
- Voiture (électrique ou hybride)
- Bus ou car
- Engins de déplacement personnel non thermique (trottinette, hoverboard, gyropode, gyroroue...)
- Autre

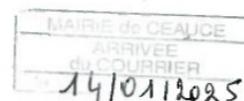
Si 'Autre' précisez :

Dossier Suivi par :  
DUPUY Thomas  
Tél : 02 31 45 72 12

TOILLON Justine  
Tél : 02 31 45 72 08

Mél : DR14-DEM@insee.fr

**Mairie de Ceaucé**  
50 bis rue de Domfront  
61330 CEAUCÉ



Caen, le 13 janvier 2025  
N°2024\_27926\_DR14-SES14

**Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages  
2025**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie entre février et avril 2025.

**Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).**

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire français. Une partie des logements enquêtés se situent dans votre commune.

**Madame Cécile ROUSSELET**, enquêtrice de l'Insee, se rendra au domicile des personnes sélectionnées, munie d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêtrice.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre bulletin d'informations municipales, sur le site Internet de la mairie, par affichage public. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. Des outils de communication (dépliant, affiche, bannières numériques) sont à votre disposition sur la page Internet de l'enquête : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

La programmation de la voirie 2025 proposée porterait sur :

Nom des chemins	Enduits-réparation HT	Arasement-Busage-fossés HT	Total HT	Total TTC
L'Ortel	26 512,00 €	1 544,00 €	28 056,00 €	33 667,20 €
La Chaponnière	6 225,00 €		6 225,00 €	7 470,00 €
Montgaucher		4 362,00 €	4 362,00 €	5 234,40 €
La Logerie	27 445,00 €		27 445,00 €	32 934,00 €
Le Vieux Cimetière	8 000,00 €		8 000,00 €	9 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 182,00 €</b>	<b>5 906,00 €</b>	<b>74 088,00 €</b>	<b>88 905,60 €</b>

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- valide le programme voirie 2025 tel qu'il a été présenté
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la CDC Andaine-Passais.

**3) APPROBATION DU RPOS 2023 EAU POTABLE DU SIAEP DE PASSAIS**

Monsieur POIRIER Jean-Claude, conseiller municipal, représentant la commune au SIAEP, présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau de Passais, exercice 2023. La commune de CEAUCÉ étant membre de ce syndicat, ce rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant le 31 décembre 2024.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau de Passais et charge Monsieur le Maire d'adresser copie de la délibération au syndicat.

**4) APPROBATION DU RPOS 2023 D'ELIMINATION DES DECHETS**

La communauté de communes Andaine-Passais assure aux habitants de son territoire, répartis sur 12 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : Bagnoles de l'Orne Normandie, Ceaucé, Juvigny Val d'Andaine, Mantilly, Passais-Villages, Pérou, Rives d'Andaine, Saint-Fraimbault, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Roch-sur-Egrenne, Tessé-Froulay, Torchamp.

Vu l'article L.2224-5 du CGCT relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le rapport ainsi rédigé présentant la compétence « collecte, transport et traitement des déchets ménagers » gérée par la CDC Andaine-Passais.

La CDC Andaine-Passais exerce la compétence « environnement » comprenant la collecte et le traitement des déchets ménagers résiduels (DMR), du tri sélectif et la gestion de quatre déchetteries (Juvigny-sous-Andaine, Couterne, Ceaucé et Passais-la-Conception).

Les habitants de la CDC peuvent déposer leur DMR en porte à porte de manière hebdomadaire et à des points bien définis et dans les points d'apport volontaire.

Pour la collecte sélective, un parc de colonnes est mis à disposition des habitants sur chaque commune.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée à l'unanimité :

- adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

## **5)NOUVELLE REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle redevance « performance des systèmes d'assainissement » mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Vu la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;

Portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre la commune de Ceaucé et VEOLIA EAU entré en vigueur le 01/01/2011 et notamment son article 32 (relatif au recouvrement et au reversement de la part collectivité) ;

Considérant que la redevance « modernisation des réseaux de collecte » est remplacée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (où à, leurs établissements publics de coopération) pour la collecte et le traitement des eaux usées qui en sont les redevables ;

- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;

- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station



Des travaux pour poser des barrières incendie sont en cours jusqu'à fin décembre 2024, sur les forêts domaniales les plus à risque

### **Protéger contre les incendies : une mission d'intérêt général !**

Cette même année 2022, les incendies avaient été nombreux et le risque incendie important, bien au-delà du seul secteur du Sud de la France. Une problématique qui malheureusement s'affirmera de plus en plus dans le contexte de réchauffement climatique. L'année suivante, l'Etat décidait donc de généraliser à tout le territoire Français, la Mission d'intérêt général (MIG) Défense des forêts contre les incendies (DFCI) confiée à l'ONF pour toutes les forêts. Cette mission s'est traduite par le déploiement progressif par l'Etat de moyens humains et matériels, notamment avec la mise en place de patrouilles de surveillance et d'information et de véhicules armés d'eau pour intervenir sur un feu naissant.

L'achat et la pose de barrières incendie s'inscrit dans la continuité de ce déploiement de moyens pour protéger les forêts et les personnes contre les incendies. Les respecter est de la responsabilité de chaque citoyen pour participer à l'intérêt général.

#### **Les 6 actions de l'ONF dans le cadre de la DFCI :**

- Renforcer et étendre les contrôles ciblés des obligations légales de débroussaillage pour le compte des préfets (lorsqu'elles existent)
- Renforcer et étendre les actions d'information, de surveillance et de verbalisation
- Étendre le dispositif de coordination, d'expertise et d'alerte sur l'ensemble des territoires à risque
- Consolider les patrouilles de 1<sup>re</sup> intervention (véhicule armé d'eau) en zone historique
- Étendre les patrouilles de 1<sup>re</sup> intervention sur l'ensemble du territoire (100 patrouilles à l'échelle nationale à l'horizon 2025)
- Réaliser des travaux à vocation DFCI (dont la pose de barrière en fait partie)

## COMMUNIQUE

Alençon, le 25/10/2024

### Des barrières incendie dans les forêts

**A l'image de ce qui existe dans le Sud de la France, l'Office national des forêts (ONF) équipe certaines forêts domaniales de l'Orne, de la Manche et du Calvados avec des barrières incendies. Elles serviront en cas de risque avéré d'incendie pour protéger les forêts et les personnes. Il est prévu que ce dispositif soit prêt pour la prochaine période estivale 2025.**

#### Protéger la forêt en cas de risque incendie

2022 aura été la toute première année où l'ONF a expérimenté la gestion d'un risque incendie fort sur notre secteur. L'une des mesures dans ce contexte est de fermer les massifs forestiers à toute personne. Rappelons que 9 départs d'incendie sur 10 sont d'origine humaine. L'idée est donc d'éviter l'action humaine qui provoquera le départ de feu.

Cette année-là, la fermeture des forêts s'étaient opérée en urgence, avec de la rubalise et des petits panneaux plastifiés. Une matérialisation qui avait été parfois arrachée, non respectée, générant ainsi malheureusement, un risque de départ de feu pour les forêts et un risque pour les personnes en cas d'incendie.

Aussi, l'ONF installe des barrières incendies qui permettront la fermeture des forêts domaniales, les plus à risque, de façon plus efficace. Elles ne serviront qu'en période estivale, et si le risque incendie est fort, de façon temporaire uniquement pendant la durée du risque. Tant qu'elles sont ouvertes, les usagers peuvent passer. Contrairement aux autres barrières de routes forestières fermées à la circulation publique motorisée où là même si elles sont ouvertes, la route reste fermée à la circulation publique. Un écriteau « Barrière incendie » permettra de distinguer les barrières utilisées à des fins DFCI, de celles installées sur les routes interdites à la circulation.

d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0.3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année N ;
- L'agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année N+1 ;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance « assainissement » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0.3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

- Décide de fixer à 0.084 € HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne :

$$\begin{aligned} \text{Contre-valeur} &= (0.28 \text{ € HT/m}^3 \times 0.3) \\ &= 0.084 \text{ € HT/m}^3 \end{aligned}$$

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à la mise en œuvre de la contre-valeur.

#### 6) CONSTAT DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE DU JARDIN PUBLIC RUE DE DOMFRONT (REGULARISATION)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les délibérations antérieures prises pour le dossier de la vente du jardin communal à M et Mme Brodin ne sont pas recevables et que celles-ci sont annulées. Elles ne respectent pas l'ordre chronologique de la procédure.

- Principe de la vente prise le 24 juin 2024
- Acceptation de la proposition de M et Mme Brodin prise le 03 septembre 2024
- Déclassement de la parcelle prise le 05 novembre 2024

Après discussion et en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme HAMARD Marie-Laure et M BARBE Bertrand), l'assemblée :

- Constate la désaffectation effective de ce jardin cadastré section AB N°4 rue de Domfront à l'usage du public

- Prononce le déclassement du jardin du domaine public
- Décide la vente à M et Mme Brodin du jardin d'une surface de 193 m<sup>2</sup> au prix de 15 € le m<sup>2</sup> soit un prix de 2 895 euros.

#### 7) MODIFICATION REGIE DE RECETTES DROITS DE PLACE PHOTOCOPIES AVEC AJOUT REGLEMENTS CANTINE EN DESSOUS DE 15 EUROS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et selon les articles L1611-5 et D1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales un montant global minimum de titre de recette de 15 € est exigé pour la prise en charge par la trésorerie.

Certaines factures de cantine sont inférieures à ce montant. C'est pour cela qu'un regroupement des factures par famille sera possible et qu'en cas de départ de l'enfant si le montant de la facture est inférieur à 15 euros la somme pourra être encaissée par le biais de la régie de recettes droits de place et photocopies.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la modification de l'arrêté de création de la régie de recettes droits de place photocopies pour devenir la régie de recettes droits de place, photocopies et cantine de moins de 15 euros.

#### 8) VENTE DE MASSES COMMUNALES (FIXATION DU PRIX DE VENTE)

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 05 novembre dernier une délibération a été prise qui autorisait des éventuels acquéreurs à acheter une masse communale.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que deux administrés souhaitent acquérir des masses communales sur les villages des Buttes (Monsieur Terrier Rémi) et de la Perronière (Monsieur Cornier Nicolas). La Perronière pour une surface de 5 182 m<sup>2</sup> et Les Buttes pour une surface de 23 043 m<sup>2</sup>.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée par 14 voix pour et 1 abstention :

- détermine le tarif de la masse communale à 4 500 € l'hectare soit un montant de 2 331.90 € pour Monsieur Nicolas Cornier et 10 369.35 € pour Monsieur Rémi Terrier.
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des acquéreurs Messieurs Rémi Terrier et Nicolas Cornier. Les frais de notaire sont pris en charge par les acquéreurs.

#### 9) DEMANDE DE SUBVENTION DU GITE DE BELLEVUE – PORTAGE DE REPAS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du gite de Bellevue de Saint Fraimbault sollicitant du conseil municipal une subvention pour subvenir à leurs dépenses de fonctionnement et mentionnant que quatre foyers de notre commune bénéficient de leurs services.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée par 12 voix contre et 2 abstentions :

- décide de ne pas accorder de subvention pour le motif suivant : concurrence avec les traiteurs existant sur la commune.
- charge Monsieur le Maire d'informer l'établissement de la décision du conseil municipal.



Communauté de communes  
Andaine-Passais

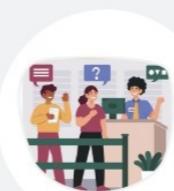
# Enquête Mobilité

Parlons ensemble de vos déplacements !

Votre avis nous intéresse !

Les agences France Service et le conseiller numérique de la CC ANDAINE PASSAIS sont à votre disposition pour vous aider à compléter le questionnaire.

Scannez ce QR Code  
pour répondre à l'enquête



Les questionnaires papier peuvent être déposés dans les communes membres, aux bureaux de la CC ANDAINE PASSAIS et dans les Agences France Service.

DU  
15 janv.  
au 14 fev.





## LES PHOTOS INSOLITES



Dans ce bulletin, deux images insolites ont marqué Ceaucé. Notre mascotte du plan d'eau, le cygne, s'est retrouvé piégé par la glace, peinant à se déplacer. En novembre, une neige abondante a transformé le village : certains sont allés à l'école à pied, croisant les déneigeuses Amédée dans les rues. Un hiver déjà plein de surprises !

### 10) DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA FRICHE COMMERCIALE (ETUDES) AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un devis de la SOCOTEC concernant le plan de gestion des sites et sols pollués d'un montant HT de 36 952 €, une tva de 20 % soit 7 390,40 € et un montant total TTC de 44 342,40 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de démolition de la friche commerciale 1,3,5 et 7 rue de Domfront à Ceaucé vont s'effectuer en deux phases. Une phase d'études et une phase travaux. Une phase d'études qui se décomptera en deux campagnes d'investigations. Une campagne sur les eaux souterraines et une campagne sur les gaz de sol avec interprétation des résultats d'investigations.

Le montant total des études est de 36 952 € HT soit 44 342,40 € TTC, et nous pouvons prétendre à une subvention sur la mesure « recyclage foncier » du Fonds Vert égale à 80 % du montant HT des études soit 29 562 €.

Un deuxième dossier subvention travaux sera déposé courant 2025 auprès du Fonds Vert « Recyclage foncier ».

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de la SOCOTEC pour un montant HT de 36 952 € soit 44 342,40 € TTC.
- Charge M le Maire de déposer le dossier de subvention au titre du Fonds Vert.
- Adopte le plan de financement, la dépense étant prévue au budget 2025.

### 11) MOUVEMENTS DE CREDITS : RENDU-COMpte

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à des mouvements de crédits entre chapitres afin de réajuster certains comptes, (autorisation délibération du 08/06/2021) de la façon suivante :

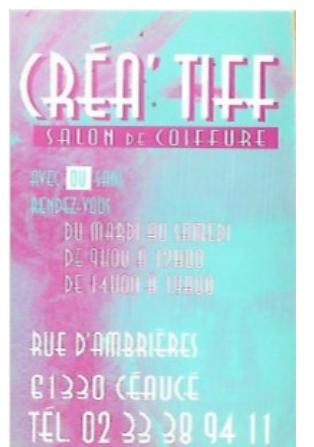
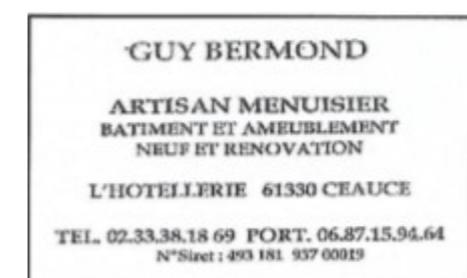
#### Section de fonctionnement

##### Dépenses : chapitre 011

article 60636 - 100 €

##### Dépenses : chapitre 66

article 66111 + 100 €



**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M. MORIN Thierry, M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, M. EUVELINE Jacques et Mme BOITTIN Anne-Isabelle.

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTEES:** Mme BADEUIL Claire qui avait donné procuration à Mme FERET Léa, Mme HEUVELINE Patricia qui avait donné procuration à M. EUVELINE Jacques et M. BARBE Bertrand qui avait donné procuration à Mme HAMARD Marie-Laure.

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme FERET Léa.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 16/12/2024 qui a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter le point suivant : Legs de Monsieur Duval à l'église de Ceaucé.

**1)LEGS DE MONSIEUR DUVAL A L'EGLISE DE CEAUCE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 20 décembre 2024, émanant de l'étude SCP Hélène COURTONNE-Savina DUPIN-FIAULT, notaires associés, la commune est informée que dans le cadre de la succession de Monsieur André Eugène Louis Joseph DUVAL demeurant à MAGNY LE DESERT (Orne) et décédé le 08 août 2024 qu'il a fait un don à l'église de Ceaucé.

Sur le testament en date du 1<sup>er</sup> février 2008, Monsieur DUVAL André a légué à l'église de Ceaucé, dont nous sommes propriétaires, un grand Christ en croix en bois sculpté avec ses trois clous de fixation, d'une valeur estimée à 40 euros.

Selon les termes de l'article L 2242-1 du Code général des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions.

Après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le legs de Monsieur DUVAL André,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**2) SUBVENTION POUR MAYOTTE PAR LE BIAIS DE LA CROIX-ROUGE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,





## Union Nationale des Combattants

**Le 11 novembre 2024, c'est avec joie que l'UNC de Ceaucé a accueilli un nouveau jeune porte-drapeau en la personne de Tom Flandrin qui a assuré cet honneur avec allant et dignité.**

**Cette année, la cérémonie fut rehaussée par la présence amicale de Stefen, vétéran écossais, qui a agréablement accompagné le défilé au son de sa cornemuse.**



Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix-Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Ceaucé tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Ceaucé contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 200 €
- à La Croix-Rouge Française – 98 rue Didot – 75694 PARIS Cédex 14

Après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte pour un montant de 1 200 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 45.**

**MOTRIO Sarl CEAUCÉ AUTOMOBILES**  
Gérard LEFEBVRE

simplifie l'entretien de votre auto

VENTE NEUFS & OCCASIONS  
Réparations toutes marques  
Mécanique - Carrosserie  
Peinture  
Dépannage - Remorquage  
Station service

17 Q, rue d'Ambrières - CEAUCÉ - 02 33 38 32 12

**GAEC DES CENTAURÉES**  
Poiré, Cidre et Jus Bio  
depuis 25 ans

AB  
AGRICULTURE BILOGIQUE

Dégustez également notre CALVADOS DOMFRONTAIS (Poiré),  
nos jus pétillants (sans alcool) et notre apéritif de poiré et de cidre.

Prochainement situé  
à La Langerie

La Sébaudière  
61330 CEAUCÉ

© 06 43 85 30 59  
www.poircidrebio.com

**SARL Amédée**  
Entreprise de travaux publics et agricoles

Clain: 06.88.66.85.97  
Xavier: 06.26.46.32.19

Les Bas Echalliers  
61330 Ceaucé

Email: brigitte-amedeec@orange.fr  
02.33.30.31.40

A yellow background with a black silhouette of an excavator on the right side.

**PROXI**

**ALIMENTATION GÉNÉRALE**  
PRODUITS FRAIS  
Fruits & Légumes  
Gaz Butagaz et Primagaz  
Livraison à domicile

Mme et M. SINEUX  
5, place du Collège  
61330 CEAUCÉ  
02 33 38 30 93  
Fax 02 33 30 01 34

Ouvert du Mardi au Samedi de 8 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h 30  
Dimanche de 9 h à 12 h 30  
Fermé le Lundi

**Boucherie du marché**  
Boucherie-Charcuterie  
JEREMY SOULARD  
14 place du marché  
61330 CEAUCÉ

A circular logo for a butcher shop, featuring a silhouette of a cow in the center.

**Entreprise de MAÇONNERIE**  
**Thierry MORIN**  
02 33 38 69 52  
27 rue d'Ambrières - 61330 CEAUCÉ

A logo for a masonry company, featuring a hammer and a trowel crossed.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

ÉCOLE LANCELOT DU LAC, CEAUCE

L'APE prépare une année riche en événements ! Le bureau de l'Association des Parents d'Élèves (APE) s'est réuni début janvier autour d'une galette des rois pour échanger sur les événements à venir pour l'année scolaire en cours. De belles initiatives sont prévues pour rythmer les prochains mois !

**17** À noter dans vos agendas :

Déjeuner aux tripes – 2 mars

Grande nouveauté cette année : l'inscription sera possible en ligne via HelloAsso, pour une réservation encore plus simple et rapide !

Vente de plantes

Comme chaque année, cette initiative vous permettra d'anticiper le printemps et d'embellir vos jardins.

Vente de brioches en réflexion

Une belle occasion pour les gourmands de se faire plaisir tout en soutenant l'APE !

Fête de l'école – Dimanche 29 juin

Un événement phare à bloquer dès maintenant dans votre calendrier !

Restez connectés pour plus d'informations à venir. Nous comptons sur votre participation pour faire de ces moments des succès conviviaux et festifs !

Nos enfants  
Notre école  
**NOS PROJETS**

## Permanence Cé social

**tél : 02 33 37 76 47**

Bonjour, depuis novembre 2024, pour raisons professionnelles, le rythme des permanences est modifié.

Souhaitant maintenir ce service,

les prochaines permanences auront lieu :

**Samedi 11 janvier 2025**

**Samedi 25 janvier 2025**

**Samedi 08 février 2025**

**de 11h00 à 12h30**

Ne pas hésiter à me laisser un message sur le répondeur et je vous rappellerai, afin de convenir d'un rendez-vous.

*Merci de votre compréhension, Marie Laure HAMARD*

**Je vous souhaite une belle et heureuse année 2025 à vous et vos proches et une bonne santé.**



# Permanence Cé social

**tél : 02 33 37 76 47**

*Bonjour, depuis novembre 2024, pour raisons professionnelles, le rythme des permanences est modifié.  
Souhaitant maintenir ce service,*

*les prochaines permanences auront lieu :*

**Samedi 08 février 2025 de 11h00 à 12h30**

**Mercredi 26 février 2025 de 10h30 à 12h30**

**Samedi 22 mars 2025 de 10h30 à 12h30**

**Ne pas hésiter à me laisser un message sur le répondeur et je vous rappellerai, afin de convenir d'un rendez-vous.**

***Je vous souhaite une belle et heureuse année 2025 à vous et vos proches et une bonne santé.***

***Merci de votre compréhension  
Marie-Laure HAMARD***



## VENTE DE FLEURS, DE PLANTS DE LEGUMES, D'AROMATES et PANIERS DE LEGUMES

Organisée par l'APE Lancelot du Lac de Céaucé  
En partenariat avec l'horticole GUIARD d'Ambrières les Vallées

Nom, prénom :  Classe :  N de tél :

LEGUMES	QUANTITE	PRIX	FLEURS		
SALADE LAITUE APIA	3.30 € Les 12		BEGONIA Rose	0.80 € pièce	
SALADE BATTAVIA	3.30 € les 12		PETUNIA Mélange	0.80 € pièce	
SALADE FEUILLE DE CHENE	3.30 € les 12		ŒILLETS D'INDE Jaune	0.80 € pièce	
TOMATE CŒUR DE BOEUF	1.80 € pièce		ROSE D'INDE Orange	0.80 € pièce	
TOMATE MONTFAVET	1.80 € pièce		IMPATIENCE Mélange	0.80 € pièce	
TOMATE MARMANDE	1.80 € pièce		LOBELIA Bleu	0.80 € pièce	
TOMATE ST PIERRE	1.80 € pièce		SURFUNIA Violet	1.50 € pièce	
TOMATE VERTE JUTEUSE	1.80 € pièce		GERANIUM SIMPLE Rose	1.50 € pièce	
TOMATE NOIRE DE CRIMEE	1.80 € pièce		LIERRE SIMPLE Rouge	1.50 € pièce	
TOMATE ALLONGEE	1.80 € pièce		MILLION'BELL Mélange	1.50 € pièce	
TOMATE GRAPPE	1.80 € pièce		PLANTES AROMATIQUES		
TOMATE CERISE ROUGE	1.80 € pièce		THYM	3.5 € pièce	
TOMATE CERISE JAUNE	1.80 € pièce		CIBOULETTE	3.5 € pièce	
COURGETTE LONGUE Verte	1.80 € pièce		ESTRAGON	3.5 € pièce	
COURGETTE LONGUE Jaune	1.80 € pièce		ROMARIN	3.5 € pièce	
COURGETTE RONDE	1.80 € pièce		PERSIL FRISEE	3.5 € pièce	
CONCOMBRE	1.80 € pièce		PERSIL PLAT	3.5 € pièce	
POIVRON	1.80 € pièce		MENTHE MOJITO	3.5 € pièce	
AUBERGINE	1.80 € pièce		BASILIC	3.5 € pièce	
BUTTERNUT	1.80 € pièce		PANIER DE LEGUMES DE SAISONS (minimum 10 variétés : courgette, salade, carotte, radis, choux ...)	20 euros Livraison le jeudi 3 juillet 2025, 16h-18h	
POTIMARRON	1.80 € pièce		TERREAU 20 LITRES	7 €	
MELON	1.80 € pièce		TOTAL		
CELERI BRANCHE	0.80 € pièce				
CELERI RAVE BOULE	0.80 € pièce				
FENOUIL	0.80 € pièce				

**L'Horticole Guiard offre 1 pied de tomate cerise par tranche d'achat de 40 euros par commande.**

La distribution sera assurée (sauf pour le panier de légumes)  
**le lundi 5 mai 2025 de 16H à 19h à l'école.**

Pour ceux qui souhaitent avoir leurs commandes avant, il sera possible de les récupérer au marché de Céaucé le jeudi 24 avril 2025, uniquement entre 9h et 10h (période des vacances scolaires). Si oui, cochez cette case:

Merci de bien vouloir nous retourner ce bon de commande avant le lundi 11 Mars 2025 dans la boite aux lettres de l'école,  
(Règlement par espèces ou chèque à l'ordre de l'APE lancelot du lac, Céaucé).

Merci d'avance pour votre participation.  
L'équipe de l'APE.



CEAUCÉ - SALLE DE CONVIVIALITÉ

# Déjeuner aux tripes

dimanche 2 mars  
2025

**MENU ADULTE**  
KIR  
TRIPES OU ASSIETTE ANGLAISE / FRITES  
FROMAGE  
DESSERT CAFÉ  
16€

**MENU ENFANT**  
JUS DE FRUIT  
JAMBON FRITES  
DESSERT  
8€

SUR PLACE :  
MATIN DÈS 7H30  
ET DÈS 12H POUR LE MIDI

OU À EMPORTER



Organisée par L'APE Lancelot du Lac  
Réservation obligatoire au 06 30 05 57 55



## Club Olympique Céaucén

Après l'euphorie de la montée en R3, la première partie de saison a été plus que délicate pour l'équipe

1A qui ne compte aucune victoire à la mi championnat. Il faut dire qu'en plus de n'avoir eu aucune recrue pour dynamiser l'équipe, les deux attaquants titulaires la saison dernière sont blessés et ne reprendront pas la compétition cette saison. Un gros coup dur pour l'équipe! Il faut faire avec et continuer la saison sans se décourager et en essayant de se faire plaisir.

L'équipe 1B par contre réalise un super parcours en se disputant la première place avec Tinchebray. Cette équipe composée d'anciens de la 1A et de jeunes issus du club montre beaucoup de motivation.

Pour l'équipe 1C c'est plus difficile que l'année dernière mais il faut dire qu'elle se trouve dans un groupe très relevé. La bonne ambiance dans l'équipe est là, c'est le plus important!

Les Féminines réalisent un très bon parcours en Départemental 1 de District dans lequel elles se classent 3ème en compagnie de La Selle la Forge seulement à 3 points des deux leaders Messei et Athis. Motivation et ambiance sont au rendez vous.

Pour les jeunes :

Les U18 sont 7ème en Départemental 2 de District

Les U15 A sont 2ème et les U15 B 7ème en Départemental 2 de District.

Les U13 A sont 5ème en Départemental 1 et les U13 B 3ème en Départemental 3.

Les U11 et les U9 disputent des plateaux à 4 équipes sans classement.

Toutes ces catégories de jeunes débuteront un nouveau championnat en février.

On va enfin pouvoir utiliser les nouveaux vestiaires en ce début d'année 2025.

Les manifestations organisées par le club (Choucroute et Loto) ont été un succès. Merci à tous les participants et les bénévoles qui les ont animées.

L'arbre de Noël organisé par les responsables de Club House s'est déroulé le 13 décembre dans une superbe ambiance. Le C.O.C remercie Monsieur Le Maire de sa présence à cette soirée.

Prochaine manifestation : Concours de Pétanque le lundi de Pentecôte 9 juin 2025

**La page facebook du club :** <https://www.facebook.com/ceaucefot/>  
**Les résultats du club :** <https://footorne.fff.fr/recherche-clubs/?scl=4128&tab=results>





## Les Pompiers de Ceaucé brillent au cross départemental de Gacé

Samedi 25 janvier, les sapeurs-pompiers de Ceaucé ont fait honneur à leur centre de secours en participant au cross départemental organisé à Gacé. Avec une équipe de 15 coureurs engagés, la caserne a affiché une belle dynamique et a obtenu d'excellents résultats.

Parmi les performances remarquables, Laurence Brodin s'est distinguée en remportant la première place dans sa catégorie, confirmant ainsi son excellent niveau. Mais au-delà des performances individuelles, c'est la cohésion et l'engagement collectif qui ont été mis à l'honneur. Avec 45 % de son effectif représenté sur la ligne de départ, le centre de secours de Ceaucé a remporté le classement basé sur le pourcentage de participants par rapport à l'effectif total. Un véritable exploit, d'autant plus que 12 autres pompiers étaient restés en service à la caserne pour assurer la continuité des interventions.

Ce beau résultat témoigne une fois de plus de l'esprit d'équipe et de la motivation sans faille des pompiers de Ceaucé, qui allient engagement opérationnel et dépassement de soi dans le sport. Bravo à eux pour cette belle performance et ce bel esprit de corps !



## Collège René Goscinny

### Projet d'un patio andalou à Goscinny !

Afin de réaliser un patio andalou sur le site de Ceaucé, nous avons besoin de votre aide ! En effet, dans le cadre de notre partenariat Erasmus + avec la cité scolaire de Villarrubia en Andalousie (lauréate du concours des patios andalous) ; et afin de réaliser un patio andalou sur le site de Céaucé, nous vous demandons de l'aide pour trouver certains matériaux. La collecte se fera jusqu'au 10 mars. Nous vous remercions sincèrement, d'avance, pour l'aide apportée ! Nous remercions également nos élèves, ainsi que Mmes Bouvier, Mahérault et Bidault pour leur investissement !




### Projet patio andalou

*Dans le cadre de notre partenariat Erasmus + avec la cité scolaire de Villarrubia en Andalousie, lauréate du concours des patios andalous, et afin de réaliser un patio andalou dans notre collège de Ceaucé, nous recherchons :*

- Pots et jardinières en terre cuite de différentes tailles, (même ébréchés)
- Carrelages, carreaux, faïences de couleur blanc, bleu, jaune, vert, orangé (même cassés)
- Mobilier en fer forgé (tables, chaises, bancs)
- Lanternes (en fer forgé de préférence)
- Plâtre
- Plantes à l'allure exotique (phormium, yuccas, cordyline, cactées, fougères), géranium etc....
- Assiettes en faïence (bleu et blanc)
- Une fontaine ou une vasque ou une grande coupe (même abîmée)
- Tuiles en argile





Pour toute question ou précision, s'adresser à Mmes Bouvier (professeur d'espagnol) Mahérault (professeur de français) et Bidault (professeur d'Arts plastiques). La collecte se fera jusqu'au 10 mars 2025. Les pièces prêtées pourront être rendues sur demande au début des grandes vacances ou offertes au collège.

**Gracias a todos**



# Collège René Goscinny

## « Le malade imaginaire » à Passais !

Mardi 14 janvier, nos élèves de 4e et 3e ont pu découvrir la pièce « Le malade imaginaire », de Molière, à la salle multiculturelle de Passais.

En effet, ce moment, initialement préparé par Mme Maherault, invitait nos élèves de 4e et 3e des deux sites à assister à ce spectacle.

C'est dans le cadre de la saison culturelle de l'Orne que C'61 (réseau des acteurs culturels de département) invitait le public à redécouvrir cette pièce de théâtre dans une mise en scène immersive et une énergie débordante à Passais-Villages. En effet, le collectif « Citron » a revisité avec audace et modernité cette œuvre emblématique de Molière.



### Remise des diplômes du DNB

Le vendredi 15 novembre 2024 s'est tenue la cérémonie annuelle de remise des diplômes !

En effet, nos anciens élèves de 3e, diplômés, ainsi que leurs responsables légaux et les élus, étaient invités sur le site de Ceaucé à 19h. L'occasion pour eux de retirer leur diplôme, de tous se retrouver et échanger avec leurs anciens professeurs.




Un cortège funèbre à Ceaucé en 1955 :



(Photo correspondant à « Ouest-France ».)  
Une vue du cortège

Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Guillet, garde champêtre. Une très nombreuse assistance a tenu à conduire à sa dernière demeure celui qui était si sympathiquement connu et aimé à Ceaucé.

En dehors de ses occupations de garde champêtre il consacra ses

chanoine Savary, vicaire général honoraire supérieur du Grand Séminaire de Sées. Parmi les personnes religieuses et civiles nous avons noté la présence de M. le chanoine Savary; M. le chanoine Dutertre, curé-archiprêtre de Domfront.

M. le chanoine Gouhier; M. le chanoine Trottier, économie du Petit Séminaire de Sées; M. le chanoine Mulac, curé-doyen de Falaise; M. le chanoine Bazin, directeur de l'école du Sacré-Cœur à Domfront; M. le chanoine Bouvet, curé de Nonant-le-Pin, etc...

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Morin, Piel, Taburet, M. Verron; M. Galieray, adjoint portait le gros cierge représentant M. le Maire retenu par la maladie.

Nous avons aussi remarqué les délégués des écoles libres de Ceaucé, de l'école Saint-Joseph de Sées; de l'école du Sacré-Cœur de Domfront. Le Cours Abbé de Magdeleine, de Falaise, et l'Institution Sainte-Marie de Flers, étaient représentés; les sapeurs-pompiers; une délégation de la Fanfare et du Groupe Théâtral.

Le Conseil municipal de Ceaucé, l'adjudant Boutin, représentant la gendarmerie; M. le Maire de Domfront, etc...

Avant l'absoute, M. le Curé a annoncé que le groupement des Commerçants forains du Marché de Ceaucé avait offert sept messes pour le repos de l'âme du défunt.

Au nom de la famille paroissiale, M. le Curé a remercié la nombreuse assistance d'être venue prier pour celui qui fut pendant de si longues années un fidèle et dévoué serviteur de l'Église, participant à tous les offices et à toutes les cérémonies religieuses en soutenant de sa voix prenante, chaude et puissante, le chant paroissial. M. le Curé a rappelé comment M. Guillet pratiquait la charité chrétienne et fut toujours un conciliateur parfait.

STUDIO B. LEDUC, CEUCÉ

loisirs au service de l'église où il fut chantre pendant 50 ans.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Bouvet, ancien vicaire de Ceaucé.

Les mastines furent présidées par M. le chanoine Gouhier, di-

recteur diocésain de l'enseigne-

ment libre.

La messe célébrée par M. le

doyen Lelarge curé de Ceaucé.

L'absoute donnée par M. le

Les tarifs des Pompes funèbres communales :

Après l'achat du corbillard et avoir procédé au sablage des allées, le 18 février 1923, le Conseil municipal décide des tarifs des Pompes funèbres communales. Ces tarifs sont fixés selon la fortune ou le rang social du défunt.

Inhumation de 1<sup>er</sup> classe dont la messe est à 10 h 00 du matin :

Part de la commune.....40 fr  
Part de l'employé conducteur.....30 fr  
Part pour les porteurs.....(15x2).... 30 fr  
Total...100 fr

Inhumation de 2<sup>ème</sup> classe dont la messe est à 9 h 00 du matin :

Part de la commune.....20 fr  
Part de l'employé conducteur.....20 fr  
Part pour les porteurs.....(10x2)....20 fr  
Total...60 fr

Inhumation de 3<sup>ème</sup> classe dont la messe est à 8 h 00 du matin :

Part de la commune.....11 fr  
Part de l'employé conducteur.....15 fr  
Part pour les porteurs.....(7x2)....14 fr  
Total...40 fr

Inhumation de 4<sup>ème</sup> classe : indigents à la charge de la commune :

Part pour l'employé conducteur.....15 fr  
Part pour les porteurs.....(7x2)....14 fr  
Total...29 fr

Pour les inhumations des défunt hors commune, les porteurs étant fournis par la commune du défunt, la part communale est de 40 fr et de 30 et 20 fr pour la part de l'employé conducteur pour les inhumations de première et seconde classe.

A cela s'ajoute une indemnité, calculée de chef-lieu à chef-lieu, celle-ci est de 2 fr par kilomètre pour l'employé conducteur et de 1 fr pour chaque porteur lorsque ceux-ci sont requis par la famille.

Le 23 août 1925, le prix des concessions est fixé à 100 fr le mètre-carré pour une perpétuité, 50 fr pour une durée de 30 ans et 20 fr pour 15 ans. Une concession gratuite à perpétuité est accordée aux Morts pour la France.

( Journal France 16-



Ouest-1925 )



L'ensemble des membres de l'UCAL qui regroupent les artisans commerçants et professions libérales de CEAUCE vous souhaitent à chacune, chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles et vos proches une excellente année 2025 remplie de joie de bonheur et de santé.

Comme tous les ans en fin d'année, lors de la quinzaine commerciale, nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre fidélité et ce tout au long de l'année. Votre soutien est précieux et permet à notre commerce local de continuer d'exister et de vous offrir des produits et des prestations de qualité.

Grâce à vous, nous avons pu partager de beaux moments ensemble. Chaque achat, chaque visite, chaque recommandation fut un réel plaisir.

Nous avons hâte de vous retrouver en 2025, pour continuer à vous accompagner et à vous offrir le meilleur de notre savoir-faire.

Merci encore pour votre fidélité et votre soutien.

Vous trouverez la liste des gagnants ci-dessous. Les lots sont à récupérer chez Proxi à CEAUCE.





Animé par Nathalie

Mini douze, Quine express,  
Bingo fétiche

2€ La carte

Formule 20€ :  
1 planche de 6  
1 quine express  
 $\frac{1}{2}$  mini douze

# CEAUCE

**DIMANCHE 23 FÉVRIER 2025**

Ouverture des portes à partir de 12h début du loto à 14h

Au profit de l'association **Les Petits Pas De RAPHAEL**



**SPÉCIAL BONS D'ACHATS**  
**1 BON D'ACHAT**  
**DE 600€**  
Et pleins d'autres



Buvette et restauration sur place

Réservation auprès de Nathalie au 06.22.51.34.37

L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier le loto si le nombre de joueurs est insuffisant.

## Association Ceauce Village Lumières

Au mois de novembre, une soixantaine de bénévoles a installé les illuminations pour éblouir nos habitants et les visiteurs.

Les lumières sont éteintes, notre village a brillé de mille feux du 29 novembre au 4 janvier. Les décors sont retournés à l'abri et attendent le mois d'octobre prochain pour d'éventuelles réparations.

La multitude de visiteurs ébahis après une promenade lumineuse a pu déguster des crêpes et du Pom'COC grâce à notre centaine de cuisinières et cuisiniers. Les quelques 150 kg de farine, 1 800 œufs, 300 litres de lait, 300 litres de cidre ont permis de régaler tout ce monde.

UN GRAND MERCI A TOUTE LA FAMILLE DE « CEAUCE VILLAGE LUMIERES » qui ne demande qu'à s'agrandir.

Vous pouvez contacter Franck CHORIN au 07-50-06-82-20.

